



Sécuriser davantage les chantiers autoroutiers

Précisions sur la nouvelle norme de l'OFROU en matière de chantiers – annexe au communiqué de presse du 14 décembre 2017



Ralentisseurs

Les ralentisseurs de ce type sont posés sur la chaussée ou la bande d'arrêt d'urgence environ 150 m avant les barrières délimitant le chantier. Ils signalent la présence d'un obstacle aux conducteurs distraits et préviennent ainsi les accidents.



Amortisseurs de chocs

Les véhicules de signalisation des chantiers sont équipés d'amortisseurs de chocs amovibles. Cela évite qu'ils soient projetés vers l'avant en cas de choc et les travailleurs mis en danger. Ce dispositif permet également d'atténuer les effets du choc pour le conducteur fautif.

[\(vidéo d'un test\)](#)



Signalisation mobile au-dessus des voies

Amélioration de la visibilité des chantiers pour les conducteurs par la mise en place, en fonction des besoins, d'une signalisation mobile au-dessus des voies en plus des véhicules de signalisation habituels.